

Bordereau de signature

DEC2019_0004

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	10/01/2019	■ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	10/01/2019	Transmis Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-01-10)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: CN/RF

DEC2019

0004

DECISION

OBJET: CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC N°19D01 DE SERVICES DE BANDE PASSANTE ENTREPRISE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 30-I-3°-c, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°ARR2017_0235 de Monsieur le Maire portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

VU le marché public n°18D010 de Services de Bande Passante Entreprise, d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, conclu avec la Société SEM@FOR77,

CONSIDERANT que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2018, et qu'il convient de renouveler ce service.

CONSIDERANT la proposition afférente de la société SEM@FOR77,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Services de bande passante », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T..

DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec la Société SEM@FOR77 SAS, sise 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500), le marché public n°19D01 relatif aux services de Bande Passante Entreprise, pour un montant global et forfaitaire annuel de 11.280,00 € HT (soit 13.536,00 € TTC), payable mensuellement par mandat administratif sur présentation de la facture, comme suit :

1/2



0004 Suite de la décision N°2019_

portant sur la conclusion du marché public de services n° 19D01 - Bande Passante Entreprise

-Mairie annexe : 240,00 € HT, soit 288,00 € TTC -Crèche collective : 80,00 € HT, soit 96,00 € TTC

-Maison de l'enfance : 240,00 € HT, soit 288,00 € TTC

-Mairie principale: 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC

-Patrimoine, 80 € HT, soit 96,00 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,

- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,

- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,

- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

- 9 JAN. 2019 Fait à Noisiel, le

> Pour le Maire, et par délégation, Le Maire-Adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des quartiers

> > Patrick RATOUCHNIAK

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

1 0 JAN, 2019

Affiché en Mairie le 1 0 JAN 2019

Publié au Recueil des Actes Administratifs le 10 JAN. 2019

Notifié le

2/2

Hôtel-de-Ville Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

Place Emile-Menier BP 35 www.ville-noisiel.fr 77426 Marne-la-Vallée cedex 2